



RÉSOLUTION D'URGENCE SUR LE MALI

**Le 29^e Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012,
adopte la résolution d'urgence suivante :**

- NOTANT** l'invasion du nord du Mali, pays un et indivisible, par des groupes imbus d'injustice et de conquêtes injustifiées dans ce vingt et unième siècle où seuls la démocratie et le respect des droits Humains ont fait leurs preuves dans le processus du développement durable des peuples ;
- CHOQUÉ** par les exactions perpétrées sur les peuples sans armes des villes du nord Mali pour les empêcher de se révolter contre l'agression dont ils sont les victimes contraints et résignés;
- Ayant constaté avec amertume que ces violences ont été plus concentrées sur la couche la plus vulnérable de la population que sont les femmes et les enfants à l'instar de la femme lapidée pour avoir vécu avec un homme sans être mariée;
- RÉVOLTÉ** par la proclamation unilatérale de l'indépendance du territoire ainsi divisé sans le consentement des peuples autochtones et dans l'impuissance totale des forces de défenses nationales,
- CONSIDÉRANT** que les exactions et toute la situation du nord Mali relèvent de la violation éhontée des Droits Humains et bafouent toutes les règles et droits fondamentaux de l'OIT et de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme intolérable pour les acteurs de justice et de solidarité que nous sommes ;
- SOUTIENT** la communauté internationale et l'Union Africaine dans toutes leurs décisions visant à ramener la paix et l'unité au Mali ;
- EXHORTE** tous les affiliés du Mali à s'associer à toutes les actions mises en place par leur gouvernement et la communauté internationale en vue de la libération du Nord du pays ;
- LANCE** un appel pressant à tous les groupes en faction dans cette partie du pays à déposer les armes et à revenir à la table de négociation sur la base de la démocratie et du respect des Droits Humains ;
- DÉCIDE**
- 1) de mettre l'ISP à la disposition de tous les affiliés maliens ayant besoin de sa médiation en vue de ramener la paix au nord du Mali ;
 - 2) de veiller à ce que l'ISP soutienne les affiliés à ériger la démocratie au Mali au rang des priorités menant au développement des peuples et à l'épanouissement des travailleurs-es de ce pays.

Consultez toutes les [résolutions du Congrès](#) dont le Programme d'action et les Statuts.